



Coop Cerno est basée à Cénac-et-Saint-Julien

## ECONOMIE



# Un effort conséquent en faveur du développement économique

La Commission permanente du Conseil départemental de la Dordogne s'est réunie le lundi 15 novembre. 72 dossiers étaient inscrits à l'ordre du jour, parmi lesquels des dossiers favorisant le développement économique, essentiels pour renforcer l'attractivité du territoire. Une enveloppe de plus de 500.000 euros d'aides a été votée pour accompagner 14 entreprises.

Publié le 16 novembre 2021

513.255,12 €, c'est le montant de l'enveloppe globale de subventions votée lundi 15 novembre par la commission permanente. Cette somme va être répartie entre douze entreprises du secteur de l'agroalimentaire et deux entreprises du secteur du bois, pour les accompagner dans la réalisation d'investissements matériels.

Sur ces 14 attributions de subventions, trois méritent un focus plus particulier :

## SAS Volailles Dumas Périgord Noir à Aubas

Entreprise familiale, spécialisée dans l'abattage et la découpe de volailles de qualité de cent jours d'élevage, elle commercialise ses produits auprès d'une clientèle de professionnels (bouchers, charcutiers, restaurateurs, rôtisseurs), des grandes surfaces et des grossistes. Elle s'approvisionne auprès des coopératives et des éleveurs locaux.

Elle exploite des locaux de 1.200 m<sup>2</sup> et dispose de son propre abattoir qu'elle aménage régulièrement pour répondre aux normes sanitaires.

L'entreprise, qui souhaite conquérir de nouveaux marchés, envisage d'agrandir et de moderniser l'abattoir de volailles. Elle doit également renouveler ses outils de production en aménageant une chaîne d'abattage plus performante et installer une station d'épuration.

Ce programme d'investissement, d'un montant global de 1,099 M€ permettra à la SAS Volailles Dumas Périgord Noir d'accroître les volumes d'abattage de 15.000 à 20.000 volailles par semaine et générera la création d'emplois supplémentaires.

Le Département accompagne la SAS Volailles Dumas Périgord Noir à hauteur de 101.147,90 €.

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/un-effort-consequent-en-faveur-du-developpement-economique-22331861?>

## L'Huilerie Monsallier à Grun Bordas

Cette entreprise est née d'une volonté de produire de l'huile de noix d'excellente qualité certifiée bio sans traitement chimique, ni raffinage. L'entreprise s'approvisionne auprès de producteurs français et locaux pour les noix et au niveau européen pour les noisettes.

Aujourd'hui, l'entreprise propose une gamme de produits qui compte diverses huiles (noix, noisette, amande douce, colza, sésame, pépin de courge) mais aussi des vinaigres, des moutardes, des farines, des fruits secs décortiqués et en coques. Les produits sont commercialisés principalement auprès de magasins spécialisés et dans la grande et moyenne distribution.

La Société dispose de locaux comprenant une partie production de 1.000 m<sup>2</sup> et un magasin de vente de 150 m<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, l'Huilerie Monsallier souhaite développer son activité en proposant de nouveaux produits tels que la transformation de légumineuses et l'installation d'une chipserie.

Pour mener à bien ce projet, l'entreprise va investir dans du matériel de production. Cet investissement, d'un montant global de 1.105M€ lui permettra de développer et structurer une offre complète de produits de qualité et tracée permettant de répondre aux attentes des consommateurs et de s'adapter aux évolutions de consommation avec l'augmentation des achats en produits biologiques et en protéines végétales, alternative aux protéines animales.

Le Département accompagne l'Huilerie Monsallier à hauteur de 162.258 €.

## La SCA COOP Cerno du Périgord Noir à Cénac-et-Saint-Julien

La coopérative COOPCERNO du Périgord Noir regroupe près de 470 producteurs et 3.416 hectares de vergers, localisés sur six départements de la Région Nouvelle-Aquitaine. Elle a développé un verger essentiellement avec la variété Franquette.

Elle collecte, stocke, trie, conditionne et commercialise de la noix conventionnelle et bio. Elle bénéficie de deux signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine qui sont l'agriculture biologique et l'Appellation d'Origine Protégée Noix du Périgord.

La commercialisation en volume se répartit en noix coque (majoritairement) et en cerneaux.

Aujourd'hui, la coopérative veut développer une offre de noix bio en accord avec les besoins du marché et les attentes des producteurs. Elle prévoit un investissement de 372.937 € comprenant la modernisation de l'outil de stockage conditionnement dédié à la noix bio et l'acquisition de matériels de production.

Le Département accompagne ce projet à hauteur de 74.587 €.

**Au total depuis le début de l'année 2021, le Département a accompagné financièrement les investissements de 72 entreprises des secteurs agroalimentaire, bois et pêche pour un total de 1.698.637,24 €.**





technique et financière de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Dordogne. A travers une subvention de 380.000€, cette convention vise notamment à promouvoir et organiser les circuits courts, la vente directe et l'approvisionnement des industries agro-alimentaire, contribuer à l'installation et la transmission, soutenir une agriculture durable, ou encore accompagner les territoires ruraux et promouvoir des produits de qualité.